RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

CAHIER DES CHARGES de l'
ETUDE « Marchés et emplois concourant à la transition énergétique »

DEPR /SDST
Rédaction : GAUDiN Thomas[1]

17 juillet 2026 – Version 02

[1] Le prescripteur est le rôle tenu par la personne chargée de traduire le besoin dans le cahier des charges et de suivre l'exécution technique du marché. Il/elle pilote le projet d'étude et le projet d'achat. Dans le vocabulaire ADEME, on parle aussi d'Instructeur. Le prescripteur (terme issu du vocabulaire Achat-état de l'art) s'assure ainsi que le besoin utilisateur est clairement exprimé, il optimise les spécifications, il définit les critères de satisfaction de la qualité de service et les principes d'optimisation du coût total. Ce rôle est tenu en général par les métiers d'ingénieur, de chargé de communication, de chef de projets, …

ADEME
20, avenue du Grésillé
BP 90406 | 49004 Angers Cedex 01

TABLE DES MATIERES

1. Eléments de contexte 3
1.1. Les activités de l'ADEME 3
1.2. Contexte de l'étude 3
2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis de la prestation ou des prestations à réaliser 5
2.1. Finalités et objectifs 5
2.2. Périmètre et cible(s) de la prestation ou des prestations 5
2.3. Détail de la prestation / des prestations attendue(s) 5
2.4. Exigences particulières 8
2.4.1. Exigence technique pour favoriser la circulation des données et du savoir 8
2.4.2. Autres exigences **Erreur ! Signet non défini.**
3. Organisation et pilotage de la prestation 10
3.1. Encadrement et suivi de la prestation **Erreur ! Signet non défini.**
3.2. Calendrier de réalisation des prestations 11
4. Annexes 12

1. Eléments de contexte

1.1. Les activités de l'ADEME

L'ADEME EN BREF[2]

Au cœur des missions qui lui sont confiées par le ministère de la Transition écologique, le ministère en charge de l'Energie et le ministère en charge de la Recherche, l'ADEME - l'Agence de la transition écologique - partage ses expertises, coordonne le financement et la mise en œuvre de projets de transformation dans plusieurs domaines : énergie, économie circulaire, décarbonation, industrie, mobilité, bâtiment, qualité de l'air, alimentation, adaptation et sols.

Elle mobilise les citoyens, les acteurs économiques et les territoires, et leur donne les moyens de progresser vers une société économe en ressources, plus sobre en carbone, plus juste et harmonieuse. Résolument engagée dans la lutte contre le changement climatique et la dégradation des ressources, l'ADEME conseille, facilite et aide au financement de nombreux projets, de la recherche jusqu'au partage des solutions. Elle met ses capacités d'expertise et de prospective au service des politiques publiques.

L'ADEME est un Établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC).

Pour en savoir plus, nous vous invitons à consulter le site de l'ADEME : www.ademe.fr

1.2. Contexte de l'étude

Depuis 2008, l'ADEME dresse chaque année un état des lieux des marchés et des emplois relatifs aux principales filières concourant à la transition énergétique en France. L'étude « Marchés et emplois concourant à la transition énergétique – M&E » répond ainsi à des enjeux variés :

- Contextualiser l'impact des politiques publiques sur les activités liées à la transition énergétique (TE)
- Comparer les dynamiques à court terme des marchés et des emplois avec le rythme attendu au vu des objectifs de la Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE) et de la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC) ;
- Apporter un éclairage utile aux entreprises concernées qui peuvent y trouver une information sur les perspectives de la demande s'adressant à elles, ainsi que sur l'offre globale de leur branche ou de leurs partenaires (en amont ou en aval) ;
- Faciliter – comme première étape – la mesure des emplois en équivalent temps plein pour les acteurs de l'emploi et du travail qui souhaitent se mobiliser pour réussir la planification écologique et contribuer à une transition juste.
- Informer le public sur les enjeux en termes de marchés et d'emplois liés à la transition énergétique.
- Appuyer le service statistique du ministère en charge de l'écologie (CGDD/SDES) dans sa mission de rapportage auprès de la commission européenne (Eurostat).

[2] Actualiser avec https://collaboratif.ademe.fr/jcms/rec_19623/fr/logos-et-ademe-en-bref

- Contribuer aux travaux d'observation de l'ONEMEV, Observatoire National des Emplois et Métiers de l'Economie Verte, piloté par le CGDD/SDES.

Enfin, l'étude Marchés et emploi concourant à la transition énergétique fait désormais partie des composantes du suivi emploi de la troisième Programmation Pluriannuelle de l'Energie (page 179 du pdf point 6.5 « évaluation des impacts sur les emplois et les besoins en compétences professionnelles, et adaptation des formations à ces besoins »). La PPE 3 prévoit ainsi de « créer un tableau de bord de suivi annuel des emplois de chaque filière énergétique, des besoins de recrutement et des départs, avec des indicateurs évaluatifs en lien avec l'ADEME et France Travail, en vue de suivre la projection emplois 2030 établie en lien avec les objectifs PPE (projection établie hors départs) », action GPEC.1 organiser les modalités de suivi.

2. Les attentes de l'ADEME vis-à-vis de la prestation ou des prestations à réaliser

2.1. Finalités et objectifs

Comme pour les années précédentes, la prestation consiste à actualiser les chiffrages phares des filières concernées.
Pour chaque filière analysée (dans les secteurs des transports terrestres, du bâtiment résidentiel et des énergies renouvelables et de récupération), l'étude vise à estimer le marché en millions d'euros et le nombre d'emplois (en équivalents temps plein) directs correspondants.
A la différence des années précédentes, le présent appel d'offre concernera non seulement l'édition annuelle 2027 mais aussi les éditions des deux années suivantes.

2.2. Périmètre et cible(s) de la prestation ou des prestations

Il s'agit, pour chaque édition annuelle, d'effectuer la mise à jour des chiffrages de l'édition précédente avec les données les plus récentes possibles, afin d'évaluer :
- la dynamique des marchés et des emplois liés aux filières étudiées ;
- leurs écarts potentiels à court terme aux objectifs de la politique énergétique et environnementale nationale (issus notamment de la Programmation Pluriannuelle de l'Energie – PPE, de la Stratégie Nationale Bas Carbone – SNBC, des plans France Relance et
France 2030, etc.) pour les filières pour lesquelles cela est possible.
Aucune révision profonde des méthodologies d'évaluation et de format des livrables n'est attendue, seule la mise à jour des données pour réaliser les évaluations chiffrées est demandée.
L'opportunité de faire apparaître l'évolution de l'intensité en emploi de chaque filière (en lien avec le développement de la maintenance notamment) sera étudiée, un argumentaire étant soumis au COPIL.

2.3. Détail de la prestation / des prestations attendue(s)

a) Méthodologie générale de travail attendue

La mise à jour des chiffrages de l'édition 2027 portera sur la période 2023-2025 et les perspectives à court terme.
La mise à jour des chiffrages de l'édition 2028 portera sur la période 2024-2026 et les perspectives à court terme.
La mise à jour des chiffrages de l'édition 2029 portera sur la période 2025-2027 et les perspectives à court terme.

Cette mise à jour des données concernera :
- Chacune des « fiches marché » des filières étudiées (marchés et emplois effectivement constatés jusqu'en n-2 pour l'édition de l'année n) ;

- Pour les filières pour lesquelles c'est possible, les écarts à court terme entre ce qui est constaté et les niveaux de marchés et d'emplois cohérents avec les objectifs officiels de la politique énergétique et environnementale nationale (PPE, SNBC, Plan France Relance, France 2030…). Les écarts entre cette trajectoire « normative » et les tendances à court terme du marché et des emplois seront commentés pour ces filières. Les horizons de temps de la trajectoire à court terme pour les filières concernées à prendre en compte seront fixés par le comité de pilotage de l'étude ;
- Les 3 rapports sectoriels (« Transports terrestres », « Bâtiment résidentiel » et « Energies renouvelables et de récupération ») et leurs synthèses ;
- La synthèse générale
- Pour les filières pour lesquelles c'est possible, l'écart entre ce qui a été constaté et ce qui était initialement visé par les premiers grands objectifs énergétiques : Grenelle de l'Environnement, PPE 1 à 3, SNBC 1 à 3 et LTECV. Les résultats seront présentés dans les synthèses sectorielles et la synthèse générale.
- Les modèles permettant d'estimer le marché en millions d'euros et le nombre d'emplois (en équivalents temps plein) directs correspondants.

Aucune remise en question des méthodologies d'évaluation utilisées n'est demandée, hormis si la série de données utilisée jusqu'alors n'est plus accessible ou la production de données a été interrompue. Le prestataire devra alors proposer à l'ADEME une méthodologie d'évaluation équivalente permettant l'actualisation de la « fiche marché » concernée ;

Pour chaque filière, le prestataire mettra à jour les données pour les années n-4 à n-2 pour l'édition de l'année n (i.e. 2023 à 2025 pour l'édition 2027), les estimations de l'année n-1 (2026 pour l'édition 2027), et les prévisions à court terme sur les marchés et les emplois directs correspondants. Chaque édition privilégiera une comparaison à n-1 plus qu'à n-2.

Une rétropolation des données sera effectuée sur l'ensemble de la période étudiée depuis 2006, si une série de base mobilisée est révisée ou si un changement méthodologique est imposé par une modification dans la disponibilité des données.

L'ADEME et les membres du comité de pilotage mettent à disposition du prestataire l'ensemble des données en leur possession (sous réserve de confidentialité d'utilisation). L'ADEME met également à disposition du prestataire l'historique et les données des précédentes éditions de l'étude, ainsi que la méthodologie détaillée fiche par fiche des évaluations et les fichiers Excel de calcul.

En complément, il est attendu du prestataire qu'il utilise ses contacts auprès des professionnels ou des organismes compétents, et de ses connaissances/recherches bibliographiques pour disposer des données nécessaires au bon déroulement de l'étude (données de la statistique publique, etc.). Si l'une des nouvelles fiches proposées se voyait abandonnée par manque de données, le prestataire doit pouvoir le justifier. Nous rappelons que la présente prestation s'appuie sur des données existantes, aucune enquête ad hoc pour compléter un manque de données n'étant attendue.

b) Précisions sur le périmètre de l'étude

Le périmètre géographique étudié est celui de la France, y compris les territoires ultramarins lorsque les données sont disponibles. Si les données existent par territoire pour les filières EnR et bâtiment résidentiel, l'édition concernée inclura les chiffres disponibles distinguant métropole et DROM pour les filières EnR et bâtiment résidentiel pertinentes.

Périmètre étudié au sein d'une filière

Au-delà du périmètre classique retenu dans chaque édition, il est souhaitable d'ajouter pour les filières le permettant, de manière souple (sous la forme d'un encadré par exemple) :
- les emplois indirects, (en particulier dans le cas où d'autres organisations communiquent sur des périmètres plus larges que ceux des emplois directs).
- des données sur les mécanismes d'aide.

L'ADEME et le comité de pilotage se réservent le droit d'amender/modifier « à la marge » les différents périmètres des « fiches marché » ou d'indiquer un besoin de modification de la méthodologie sur une ou plusieurs « fiches marché » (nouvelle source de données plus fiable, etc.). Ces modifications ne pourront entrainer une surcharge de travail supérieure à 6 jours-hommes sur la durée totale de la prestation.

c) Livrables attendus

Pour chaque édition, le prestataire conservera le format des livrables de l'étude réalisé pour l'édition précédente.
Tous les livrables devront pouvoir être autoportants. Leur réalisation et finalisation pourront donc être échelonnées en fonction du calendrier de sortie des données de base.

Pour chacune des trois éditions sont attendus les livrables suivants (dont le format numérique est précisé ci-dessous) :

- Trois rapports sectoriels – format Word et PDF, chartés ADEME – regroupant pour chacun des trois secteurs de l'étude (EnR&R, Transports, Bâtiment) une synthèse qui présente notamment l'analyse des tendances observées depuis 2006, ainsi que l'ensemble des « fiches marché » ;
- Pour chacun des marchés, un rapport récapitulatif de l'historique des contextes réglementaires et dispositifs incitatifs pour chaque marché, depuis 2006, sur la base des éditions précédentes de l'étude marchés et emploi (pour les fiches marchés des rapports principaux, l'historique s'arrête sinon aux 10 dernières années).
- L'ensemble des « fiches marché » – format Word et PDF – permettant une diffusion, une à une de chaque fiche ;
- Une synthèse générale – format Word et PDF, chartée ADEME – des principaux résultats de l'étude (qui distingue les doubles comptes concernant les EnR&R posés dans le Bâtiment) ;
- Un powerpoint correspondant aux résultats de la synthèse générale ;
- Un résumé en anglais de la synthèse générale (4 pages) ;
- Une annexe méthodologique – format Word – regroupant pour chacune des « fiches marché », l'ensemble des données, sources et estimations réalisées pour la construction et mise à jour des fiches et les coordonnées des contacts mobilisés pour l'étude. L'objectif est de ne pas perdre l'historique de la méthodologie et de l'ensemble des réflexions menées chaque année pour chacune des « fiches marché ». Cette annexe, à destination interne de l'ADEME, aura vocation à garantir la traçabilité complète des estimations réalisées et de permettre la pérennité de l'étude ;
- Une actualisation de la synthèse des hypothèses méthodologiques de l'édition précédente.
- L'objectif de cette synthèse est de faciliter la lecture des hypothèses méthodologiques des « fiches marché » ;
- L'ensemble des tableurs – format Excel – ayant permis la mise à jour de l'étude.
- Un tableur de données contenant les données nécessaires à la diffusion en open data (https://data.ademe.fr/datasets/etude-marches-et-emplois) : les données seront livrées au format CSV, séparateur « ; », au format UTF8. Voir également au paragraphe 2.4.1 les exigences particulières associées à la diffusion en open data.

L'ensemble des livrables (Word et PDF) doit respecter la charte graphique de l'ADEME qui sera transmise au prestataire par l'ADEME.
L'ensemble de ces livrables susmentionnés devient la propriété intellectuelle de l'ADEME au fur et à mesure de leur production. L'ADEME se réserve le droit de définir la diffusion qui devra être faite de ces informations.

d) Modalités de versement

Pour chacune des 3 éditions 2 versements sont prévus : lors de la remise du rapport d'avancement (fin de phase 1) et lors de la remise du rapport final définitif de l'édition concernée (fin de phase 2).

2.4. Exigences particulières

2.4.1. Exigence technique pour favoriser la circulation des données et du savoir

Circulation des données et du savoir

En vertu de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique (dite Loi Lemaire) et en particulier le titre Ier sur la circulation des données et du savoir l'ADEME, comme toutes les structures publiques, est tenue de mettre à disposition en libre accès les études qu'elle réalise, ainsi que l'ensemble des éléments ayant servi à réaliser cette étude (code source du modèle, données de sortie et résultats, données d'entrée, hypothèses, méthodologie…). Cela afin de **favoriser l'accès des citoyens à la décision publique, de développer le mécanisme de revue par les pairs**, et de permettre à d'autres acteurs de questionner ou de confirmer les conclusions émises, afin d'enrichir le débat public et scientifique.

Pour y parvenir l'ADEME s'applique à respecter le **principe FAIR**[3]. Pour plus d'information, vous pouvez consulter le guide sur les données de recherche.

Favoriser la circulation des données

Dans le cadre de la Loi Lemaire, depuis 2018, l'agence s'applique à favoriser l'ouverture de ses données via on portail open data (https://data.ademe.fr) : les données non confidentielles (brutes ou transformées) ayant servi à produire une étude, une analyse ou une publication, doivent être accessibles via le portail open data de l'ADEME (data.ademe.fr) et **doivent donc être normalisées et documentées**. Cette exigence de normalisation et de documentation s'applique également aux données confidentielles, qui pourront être réutilisées en interne.

Normalisation des données :

- Les données doivent être accessibles sous un **format ouvert** (CSV, JSON, PARQUET…), et pas uniquement via des formats propriétaires comme Excel.
- Pour les données au format CSV, les données doivent respecter le **principe TIDY**, et suivre les bonnes pratiques suivantes :
 - **Privilégier des noms de variables pour nommer les colonnes** plutôt que des valeurs (exemple : privilégier une seule colonne "année" plutôt que trois colonnes "2020", "2021" et "2022").

[3] Les principes FAIR (Findable, Accessible, Interoperable, Reusable) décrivent comment les données doivent être organisées pour être plus facilement accessibles, comprises, échangeables et réutilisables.

- **Privilégier une colonne dédiée par variable** plutôt que de regrouper plusieurs variables dans une même colonne (exemple : privilégier deux colonnes "nom" et "prénom" plutôt qu'une colonne "nom, prénom").

- **Privilégier une table unique par unité d'observation** plutôt que plusieurs tables (exemple : Privilégier une table "nombre d'habitants" avec une colonne "sexe" plutôt que deux tables, une pour les femmes et une autre pour les hommes)

- Lorsque c'est possible, les données doivent être structurées de sorte à respecter le **principe MECE** (*Mutually Exclusive and Collectively Exhaustive*). L'objectif est d'éviter le double comptage ou les jeux de données incomplets.

- Lorsque c'est possible, éviter le recours à des grandeurs intensives comme les pourcentages, les taux ou les rapports. **Privilégier les grandeurs extensives (sommables)** afin de permettre aux ré-utilisateurs de calculer la grandeur intensive sur le périmètre de leur choix (exemple : privilégier une colonne "PIB" et une colonne "nombre d'habitants" plutôt qu'une seule colonne "PIB par habitant")

- Lorsque c'est possible, **utiliser les référentiels d'usage** pour permettre un enrichissement à posteriori des données (exemple : utiliser le code SIREN pour les entreprises et les collectivités, le code commune INSEE pour les communes, et non le code postal).

Documentation des données et métadonnées :

- **Métadonnée**. Chaque fichier plat (CSV, JSON…) doit être accompagné d'une documentation décrivant le fichier (donc la table) ainsi que chacun des champs qu'il contient. Chaque champ (colonne) doit être décrit individuellement. La description doit *a minima* préciser :

 - La date de fraicheur des données ou leur fréquence de mise à jour

 - La couverture spatiale et temporelle

 - Les hypothèses et la méthodologie employés pour construire ce jeu de donnée

 - Un contact référent en cas de questions ou de remarques

- Une **cartographie des données sources** qui explique où, quand et comment chaque jeu de donnée a été récupéré. L'objectif est de pouvoir reproduire de nouveau la récupération de ces données pour leur mise à jour.

- Un **modèle physique de donnée** (MPD) pour les modèles impliquant un nombre important de tables (3 ou plus) liées entre elles. Les modèles logique (MLD) et conceptuel (MCD) sont également les bienvenus.

3. Organisation et pilotage de la prestation

Le suivi régulier de la prestation sera assuré par Thomas Gaudin, économiste à la Direction Exécutive Prospective et Recherche (DEPR/SDST) de l'ADEME.
Des points intermédiaires (téléphoniques ou par mail) avec le prestataire seront mis en place régulièrement tout au long du marché, pour le suivi de l'avancement de l'étude et pour les réponses à apporter aux demandes externes suite à la publication du rapport final.
Un comité de pilotage (COPIL) composé d'experts de l'ADEME et d'experts externes dans les domaines des énergies renouvelables, du bâtiment et des transports est mis en place. Il regroupe a minima des membres de l'ADEME, du Ministère en charge de la Transition Ecologique et du Syndicat des Energies Renouvelables (SER).
Le COPIL se réunira à Paris dans les locaux de l'ADEME ou en distanciel plusieurs fois durant la prestation :

Pour chacune des trois éditions, une réunion du COPIL de démarrage pour la (re)validation de la proposition technique du prestataire, la méthode de travail et le planning d'exécution ; Pour cette réunion, le prestataire prépare un rétroplanning précis de réalisation de telle sorte que les temps de relecture avec un temps suffisant par les experts ADEME et externes soit suffisant pour eux. La validation de ce retroplanning par le comité de pilotage devra intervenir au plus tard 10 jours après ce comité de pilotage de démarrage.
Une réunion au printemps de l'édition concernée, indépendante du travail de collecte de données, pour aider l'ADEME et ses ingénieurs contributeurs de l'ADEME à anticiper les conditions de valorisation de l'édition préparée et préciser les nouveaux moyens possibles de valorisation de l'ensemble des études Marchés et emploi de l'ADEME à venir.
Toujours pour chacune des trois éditions, une réunion finale du COPIL pour une présentation des résultats pour chacun des 3 secteurs étudiés.
Un copil intermédiaire à mi-parcours de la troisième édition sera préparé de telle sorte que les enseignements relatifs au déroulé de cette prestation puisse servir la conception de son renouvellement.
Chaque réunion du comité de pilotage devra faire l'objet d'un support de présentation qui sera transmis par le prestataire au moins 1 semaine avant la date fixée de la réunion. Un relevé de décision sera rédigé par le prestataire à la suite de chaque réunion et transmis au comité de pilotage pour validation au maximum 1 semaine après ladite réunion.

Le prestataire est libre de proposer l'organisation la plus pertinente pour son programme de travail.
Toutefois, celle-ci devra à minima comporter les étapes suivantes :
Recueil des avis des parties prenantes :
- Pour chacune des filières étudiées, le prestataire prendra contact (par mail ou téléphone selon les besoins) avec les professionnels, industriels et organismes compétents qu'il aura identifiés afin de recueillir leur perception du marché et leur avis sur le contenu de la « fiche marché » concernée. La liste des contacts pris lors des précédentes éditions sera remise au prestataire retenu.

Validation des « fiches marché » par les experts de l'ADEME

Chacune des « fiches marché » fera l'objet d'une proposition de relecture interne ADEME. Selon les fiches, le niveau d'implication des experts de l'ADEME pourra varier, allant d'un simple avis de non-objection à une contribution approfondie incluant des contre-propositions rédactionnelles. Dans tous les cas, ces appuis doivent être considérés comme optionnels par le prestataire, qui reste pleinement responsable de la qualité finale de la rédaction.

Une attention particulière sera aussi apportée à la qualité initiale de la rédaction avant d'interagir avec les experts internes et externes.

La liste des experts de l'ADEME par fiche sera transmise au prestataire en début de mission. Il n'est pas à exclure la nécessité de réaliser des entretiens téléphoniques avec ces experts pour affiner leurs retours et questionnements méthodologiques.

Validation des rapports sectoriels par le comité de pilotage
Ces documents ayant une portée stratégique importante, il est essentiel que leur structure et les messages-clés qu'ils portent soient validés par le comité de pilotage.

3.1. Calendrier de réalisation des prestations

La prestation est prévue sur une durée 12 mois renouvelables deux fois, à compter de la date de notification du marché avec une durée maximale de 36 mois.
Le lancement des travaux est prévu au premier trimestre 2027 (début de la phase 1 de l'édition 2027).

Un rapport d'avancement des travaux sera adressé à l'ADEME au plus tard le 31 juillet de l'année de l'édition concernée (fin de phase 2). Il comprendra les « fiches marché stricto sensu» qui sont précisées en annexe (mais sans nécessairement les fiches uniquement descriptives).
Le rapport annuel de clôture de l'édition de l'année n sera adressé à l'ADEME au plus tard au 1er octobre de l'année concernée (fin de phase 3). Il comprendra l'ensemble des livrables qui sont précisés dans le paragraphe 2.3 c.

4. Annexes

Périmètre des filières étudiées

LES FILIERES TRANSPORTS TERRESTRES : 8 fiches marchés
- Infrastructures ferroviaires
- Equipements ferroviaires
- Infrastructures des transports collectifs urbains (TCU)
- Equipements des transports collectifs routiers de voyageurs
- Véhicules électriques
- Infrastructures de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE)
- Véhicules au GNV (poids lourds, véhicules utilitaires légers, bus et cars) et stations d'avitaillement
- Vélos utilitaires (y compris vélos cargo)

LES FILIERES BÂTIMENT RÉSIDENTIEL : 12 fiches marchés stricto sensu + 4 fiches « descriptives »
- Isolation des parois opaques (des maisons individuelles et logements collectifs)
- Remplacement des ouvertures (des maisons individuelles et logements collectifs)
- Electroménager énergétiquement performant
- Appareils domestiques de chauffage au bois en rénovation
- Pompes à chaleur aérothermiques et chauffe-eau thermodynamiques dans le résidentiel en rénovation
- Géothermie de surface assistée par PAC dans le résidentiel en rénovation
- Solaire thermique en rénovation
- Solaire photovoltaïque en rénovation
- Ventilation mécanique contrôlée en rénovation
- Appareils de régulation du chauffage en rénovation
- Diagnostics de performance énergétique
- Rénovation énergétique des bâtiments résidentiels regroupant les données des fiches portant sur l'amélioration de l'enveloppe, le remplacement des systèmes thermiques (chauffage et eau chaude sanitaire) par des appareils performants (chauffage individuel au bois, panneau solaire thermique, pompe à chaleur, chauffe-eau thermodynamique), ainsi que l'installation d'appareils de régulation du chauffage.
- Rénovations globales performantes dans le résidentiel (fiche descriptive)
- Accompagnement à l'auto-rénovation (fiche descriptive)
- Accompagnement des projets de rénovation (hors auto-rénovation) (fiche descriptive)
- Audit (fiche descriptive)

LES FILIERES ENR : 15 fiches marchés stricto sensu + 3 fiches marchés descriptives
- Réseaux de chaleur
- Réseaux de froid
- Hydroélectricité renouvelable
- Pompes à chaleur aérothermiques domestiques et chauffe-eau thermodynamiques
- Eolien terrestre
- Eolien off-shore
- Bois énergie domestique
- Bois énergie collectif, industriel et tertiaire
- Valorisation énergétique des DMA par incinération (UIOM)
- Biocarburants essence
- Biocarburants gazole
- Solaire thermique (Métropole et DOM)
- Solaire photovoltaïque (incorporant une fiche descriptive sur l'agrivoltaïsme)

- Géothermie
- Biogaz par méthanisation et ISDND
- Réseaux électriques intelligents (fiche descriptive, sans chiffrage à priori)
- Energies Marines Renouvelables (fiche descriptive, sans chiffrage à priori)
- Hydrogène (fiche descriptive, sans chiffrage à priori)